

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

La souscription d'un Ordre d'Insertion par un Annonceur ou par un mandataire agissant pour son compte implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente énoncées ci après ainsi que le respect des lois, règlements et usages régissant la publicité et Internet.

Ces Conditions Générales de Vente sont consultables à tout moment en cliquant sur l'URL suivant www.advertise-me.net/CGV_Client_Advertiseme_FR.pdf, présent dans chaque Ordre d'Insertion encadrant les principales caractéristiques liées à la vente d'une campagne publicitaire sur internet (période, format, modèle économique, etc.).

Les conditions générales de vente et les tarifs peuvent être modifiés à tout moment, sans préavis ni indemnités. Ces modifications sont sans incidence sur les opérations en cours et les offres émises.

2- MISSION D'ADVERTISE ME

La société ADVERTISE ME assure, pour le compte d'Annonceurs, la diffusion de Campagnes Publicitaires sur Internet et met à disposition de ses Annonceurs des solutions technologiques pour les accompagner dans l'acquisition de trafic qualifié, la collecte de data et l'optimisation des conversions sur site de manière générale. Afin de développer la fréquentation de leurs sites et les opérations commerciales qui peuvent y être réalisées par les internautes, les Annonceurs peuvent décider de mettre en place des opérations rémunérées soit à l'affichage (CPM), soit à la performance, dites Campagnes Publicitaires à destination de sites Internet partenaires qui le souhaitent.

3 – DEFINITIONS

Dans le cadre des CONDITIONS GENERALES DE VENTE, les mots et expressions suivants auront le sens qui leur est donné par les définitions ci-après développées.

PLATEFORME : Logiciel, accessible de façon privée et disponible en permanence à <http://partner.digital-metric.com/login>, permettant la comptabilisation des données de connexions vers le site internet de L'Annonceur ou vers son offre dérivée. Ceci permet d'établir le montant des prestations dues par L'Annonceur.

Ordre d'Insertion : Document contractuel entre l'Annonceur et le partenaire encadrant les principales caractéristiques liées à la vente d'une campagne publicitaire sur internet (période, format, modèle économique, etc.).

Editeur : Editeur de services ou de contenu en ligne sur Internet, propriété d'une personne physique ou morale ayant accepté les conditions générales d'utilisation, lui permettant de présenter sur son site ou tout autre support publicitaire lui appartenant, des liens vers le site de L'Annonceur ou son offre dérivée et d'être rémunéré à ce titre par ces derniers ;

Annonceur : Editeur de services ou de contenu en ligne sur Internet, propriété d'une personne physique ou morale, ayant souscrit ou pouvant souscrire une campagne publicitaire auprès de ADVERTISE ME.

Internaute : Personne physique ou morale connectée au réseau Internet et l'utilisant pour réaliser des opérations, interactives ou non, telles que la consultation de sites, l'échange d'informations, ou la réalisation d'actes commerciaux tels que des achats de produits ou de prestations de service.

Campagne publicitaire : Ensemble des prestations offertes aux Annonceurs et aux Partenaires par ADVERTISE ME, régie par l'ordre d'insertion, consistant dans le droit à l'accès et à l'utilisation de L'OUTIL DE TRACKING par les Annonceurs, et la prestation de facturation et de recouvrement par ADVERTISE ME des sommes dues par les Annonceurs.

Balises et Tag : Les balises et tag permettent aux sociétés de publicité en ligne de collecter des données et de servir de la publicité sur des sites internet via une communication entre un adserver et un navigateur internet.

Une balise est une image transparente qui est placée sur une page. Un tag est un petit bout de code qui est lancé par le navigateur internet.

Cookie : Un cookie est un petit fichier texte qui est stocké dans le navigateur internet par un site internet ou un serveur. En sauvegardant l'information au sein d'un cookie, les sites internet et les serveurs peuvent se souvenir des préférences ou reconnaître les navigateurs d'une visite à une autre, ou encore d'un site web à un autre.

Publicité basée sur les centres d'intérêt : La publicité basée sur les centres d'intérêt utilise des informations collectées sur de multiples sites web pour prédire les préférences des utilisateurs et pour montrer des publicités qui sont probablement le plus proche des centres d'intérêts de ces utilisateurs. Par exemple, si un utilisateur visite un site de voyage, il pourra voir des publicités relatives aux voyages mentionnés sur un autre site. ADVERTISE ME offre aux internautes le choix quant au cadre d'utilisation de ce type de publicité sur la plateforme DIGITAL METRIC.

4- DECLARATIONS

4.1. L'Annonceur déclare exercer son activité en conformité avec l'ensemble de la législation qui lui est applicable, et notamment le droit du travail et de la sécurité sociale, les droits de la propriété intellectuelle et industrielle, les règles relatives au traitement informatisé de données personnelles correspondant aux dispositions du Règlement Européen relatif à la protection des Données à caractère Personnel (RGPD 2016/679) ainsi que, plus généralement, l'ensemble de la réglementation en vigueur.

4.2. L'Annonceur déclare avoir reçu d'Advertise Me toute l'information nécessaire relativement aux fonctionnalités de la solution utilisée et au contenu de la Campagne Publicitaire.

4.3. L'Annonceur garantit Advertise me des conséquences dommageables pouvant résulter de l'inexactitude des déclarations ci-dessus, et la garantit de tout recours qui pourrait être exercé par des tiers dans le cadre ou à l'occasion de la conclusion ou de l'exécution du bon de commande.

DECLARATION RELATIVE AUX COOKIES

Bien que les cookies spécifiques puissent changer régulièrement, ceci décrit la raison pour laquelle la plateforme DIGITAL METRIC utilise des cookies :

- La PLATEFORME utilise des cookies uniques pour identifier des navigateurs internet et stocker des données à des fins de ciblage publicitaires, incluant de la publicité basée sur des centres d'intérêts.
- La PLATEFORME utilise des cookies pour enregistrer le choix de désinscription des internautes.
- La PLATEFORME est prévue pour utiliser uniquement des données à caractère non personnel, et interdit par contrat ses Annonceurs d'associer les cookies de la plateforme avec des données à caractère personnel.

L'ensemble des données personnelles enregistrées sont stockées via notre hébergeur OVH en France certifié Iso 27001 et donc répondant aux normes de sécurité en parfaite adéquation avec la RGDP. Aucune donnée capturée par un utilisateur Européen ne peut être hébergée dans un data center en dehors de l'UE. Aucun membre du personnel ne peut avoir accès au data center sauf accord express de la Direction générale et surveillance des phases de maintenance machine.

Les données à caractère non personnel stockées sur la plateforme sont conservées dans la plateforme de manière non agrégée jusqu'à 13 mois.

Des données agrégées sont utilisées à des fins de reporting et d'analyse, et peuvent être conservées sur la plateforme jusqu'à 2 années additionnelles.

5- OBLIGATIONS DE ADVERTISE ME

5.1 Advertise s'engage à respecter la conformité des traitements qu'il est amené à réaliser, notamment avec les dispositions du Règlement Européen relatif à la protection des Données à

caractère Personnel (RGPD 2016/679), celle de la Loi Informatique et Libertés de 1978 dans sa version initiale et ses versions mises à jour (mai 2018), toute réglementation qui viendrait à s'y substituer tel que le projet de Règlement e-privacy en cours d'élaboration s'il y venait à être adopté ainsi que toute recommandation de la CNIL.

Concernant les opérations de collecte plus particulièrement, Advertise me garantie à l'Annonceur que :

Toutes les informations requises avec les dispositions du Règlement Européen relatif à la protection des Données à caractère Personnel (RGPD 2016/679) auront bien été communiquées aux personnes prospectées avant la collecte des données les concernant, et notamment des adresses électroniques utilisées dans le des Prestations ;

Advertise me s'engage à n'utiliser dans le cadre des Prestations que des données collectées et traitées dans le respect de ces réglementations, notamment avec les dispositions du Règlement Européen relatif à la protection des Données à caractère Personnel (RGPD 2016/679) entrée en vigueur au 24/05/2018.

Advertise me garantit notamment au L'Annonceur que :

- Ce consentement portera notamment sur l'utilisation de ces données, et notamment des adresses électroniques, à des fins de prospection directe par des tiers appartenant aux Catégories d'Annonceurs ;
- ce consentement n'aura pas été retiré par une ou toutes les Personnes Prospectées ;
- l'effectivité des droits des Personnes Prospectées consacrés aux articles 38, 39 et 40 de la loi Informatique et Libertés est assurée dans le respect de la loi et des préconisations de la CNIL (ce qui implique que les Personnes Prospectées ont bien été informées de ces droits et des moyens laissés à leur disposition pour les exercer et que ces moyens sont bien effectifs) ;
- Les Personnes Prospectées n'ont pas exercé leurs droits de verrouillage, d'effacement et/ou d'opposition à l'égard des données utilisées dans le cadre des Prestations ;
- Les données utilisées dans le cadre des Prestations, et notamment les adresses électroniques ont été collectées moins de 2 (deux) ans avant la réalisation de la Prestation.

5.2. Advertise me s'engage à assurer le fonctionnement de sa PLATEFORME afin de permettre à L'Annonceur de l'utiliser, dans les conditions et selon les modalités définis dans l'ordre d'insertion.

En cas de survenance d'une défaillance technique affectant le fonctionnement de la PLATEFORME utilisé par Advertise me pour des raisons indépendantes de la volonté de Advertise me telles que, notamment, l'interruption des systèmes de télécommunication ou l'interruption des services de ses prestataires informatiques, pour quelque cause que ce soit, Advertise me s'engage à alerter L'Annonceur, sans tarder, de cette survenance et de sa cessation.

La survenance des événements visés à l'alinéa précédent n'aura aucune conséquence sur la poursuite des opérations et ne pourra donner lieu à réclamation de la part de L'Annonceur, ces événements étant tenus comme constitutifs de force majeure.

5.2. Advertise me s'engage à enregistrer et conserver, selon les modalités de son choix et pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'ordre d'insertion, les données informatiques retraçant l'origine et le nombre des opérations effectuées par les internautes sur le site de L'Annonceur à partir des sites Editeurs.

5.3. Advertise me assurera la mise à disposition des statistiques du ou des Campagnes Publicitaires de L'Annonceur, c'est-à-dire l'ensemble des données mesurées par la PLATEFORME durant la durée de la campagne.

Dans le cadre de l'exécution des obligations mises à la charge de Advertise me en vertu des conditions générales de vente, L'Annonceur concède à Advertise me pour la durée de l'ordre d'insertion et pour la France entière, l'autorisation de reproduire la marque déposée de L'Annonceur sur tous les supports écrits, visuels, informatiques ou sonores nécessaires à la réalisation des opérations.

Toute autre utilisation de cette marque est interdite, sauf accord exprès de son propriétaire.

Plus généralement, Advertise me s'engage à s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement, à cette marque ; Advertise me s'interdit toute exploitation de ladite marque à l'échéance de l'ordre d'insertion, quelle qu'en soit la cause.

6- OBLIGATIONS DE L'ANNONCEUR

6.1. Afin de permettre l'exécution des prestations, L'Annonceur s'engage à mettre à la disposition de Advertise me les informations et éléments de diffusion stipulés dans l'ordre d'insertion, permettant le bon déroulement de la Campagne Publicitaire.

6.2. L'annonceur se déclare expressément informer du fait que de convention expresse et dans les rapports entre les Parties, Advertise me, ou un tiers mandaté par Advertise me, est seul créancier de l'ensemble des sommes dues au titre du ou des Campagnes Publicitaires de L'Annonceur.

En conséquence, L'Annonceur s'interdit expressément tout paiement direct entre les mains de toute personne autre qu'Advertise me, à l'égard de laquelle un paiement fait en violation de cette interdiction n'aurait aucun effet libératoire.

7- MODIFICATION DU SITE DE L'EDITEUR

L'Annonceur se déclare informé du fait que, pour des raisons liées à la nécessité pour les Editeurs d'Advertise me de modifier leur site, l'interruption d'une Campagnes Publicitaires ne prendra effet qu'à l'expiration d'un délai de quarante huit heures.

8- MODIFICATION DU SITE DE L'ANNONCEUR

Tout changement de la dénomination du site de L'Annonceur ainsi que tout changement de son lieu d'hébergement, de sa taille, de son objet, de sa fréquence de mise à jour n'aura aucun effet sur l'ordre d'insertion qui s'appliquera de plein droit et automatiquement au site modifié.

L'ordre d'insertion porte sur l'ensemble des lieux d'hébergement de ce site, présents ou à venir.

9- CONDITIONS FINANCIERES

9.1 Les différentes options offertes par Advertise me pour la rémunération des Editeurs sont les suivantes :

1°) Rémunération au CPM (coût pour mille) : Un Editeur diffuse le message publicitaire d'un Annonceur auprès d'internautes abonnés ou visiteurs de son site. Le « prix au CPM » correspond au coût pour l'acheminement de la publicité vers mille internautes.

2°) Rémunération au « CPC » (coût par clic) Un Editeur diffuse le message publicitaire d'un Annonceur auprès d'internautes abonnés ou visiteurs de son site. Le « prix au CPC » correspond au coût de l'acheminement de l'internaute vers le site Annonceur, étant entendu que la prestation n'est comptabilisée qu'une seul fois par internaute par 24h.

3°) Rémunération au « formulaire » (coût par lead) : un formulaire représente une action d'inscription, d'ouverture de compte, de saisie de coordonnées personnelles ou de toute autre opération réalisée en ligne.

Ces deux modes de rémunération constituent des rémunérations fixes unitaires par opérations (CPM, CPC et formulaire).

Le ou les modes de rémunérations sont inscrits sur l'ordre d'insertion.

9.2. LA PLATEFORME enregistrera les données issues de la Campagne Publicitaire de L'Annonceur. Il est convenu entre les Parties que les enregistrements effectués par la PLATEFORME Advertise me feront foi des opérations ayant lieu à l'occasion de l'exécution de la Campagne Publicitaire, et par conséquent pour la facturation des sommes dues par L'Annonceur.

Pour bénéficier d'une rémunération, Advertise me doit seulement justifier, au moyen des enregistrements visés à l'alinéa précédent, qu'un contact entre l'internaute et L'Annonceur a eu lieu par son intermédiaire.

Advertise me tiendra à disposition de L'Annonceur les justificatifs servant de base à l'établissement des paiements des Editeurs.

9.3. Lorsque l'ordre d'insertion signé par L'Annonceur prévoit une rémunération « au formulaire », L'Annonceur est autorisé à considérer comme non valide une opération (remplissage d'un formulaire, inscription à une newsletter, coregistration).

L'Annonceur fera connaître à Advertise me, par tous moyens à sa convenance, le nombre, la nature et le montant des opérations annulées et, sur demande de Advertise me, les motifs des annulations.

A défaut pour L'Annonceur d'avoir fait connaître à Advertise me l'annulation d'une opération dans le délai de validation imparti (pour une opération M-1, période définie entre le 1^{er} et le 10 du mois M), cette opération est définitivement considérée comme valide, et le droit à commission correspondante définitivement acquis à Advertise me.

Si l'option déduplication directe est choisie, la limite du nombre d'opérations refusées ne sera pas fixée à 10% maximum du nombre total d'opérations enregistrées, mais sera régie par l'interrogation de la base « dite de référence ».

9.4. Le tarif figurant sur l'ordre d'insertion s'entend hors TVA et hors éventuel impôts ou taxes créée et qui pourrait être dus au moment de la Campagne publicitaire.

En application du 13° du I de [l'article 242 nonies A de l'annexe II au CGI](#), L'Annonceur est informé que s'il est établi sur le territoire d'un autre État membre de l'Union européenne que la France, et qu'il commande une prestation de services à Advertise me le rendant redevable de la taxe, L'Annonceur sera soumis au régime de l'auto liquidation.

Les factures sont établies au début du mois suivant un mois de diffusion.

« En cas de non-paiement d'une facture à l'échéance indiquée dans l'Ordre d'Insertion de la présente campagne publicitaire, il sera fait application de pénalités d'un montant égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture, outre le paiement de l'indemnité forfaitaire de 40 € en cas de retard de paiement pour chaque facture (Article L. 441-6 Code de Commerce). »

Le compte de L'Annonceur sera clôturé et soldé en cas de rupture des relations avec Advertise me, pour quelque cause que ce soit. La clôture du compte donnera lieu à l'établissement par Advertise me d'un solde de tout compte à l'issue des délais de validation de l'ensemble des Campagnes Publicitaires intervenues dans le cadre de l'ordre d'insertion.

10- MODE ET CHARGE DE LA PREUVE

En raison du caractère purement informatique des prestations de Advertise me, les Parties reconnaissent que L'Annonceur ne pourra exiger de Advertise me qu'elle lui apporte d'autre preuve de l'exécution de ses prestations que les enregistrements des opérations effectuées par la PLATEFORME utilisé par Advertise me, enregistrements qui feront foi de la réalité des opérations étant intervenues dans le cadre du(des) Campagne(s) Publicitaire(s) enregistré(s) la PLATEFORME utilisé par Advertise me, jusqu'à preuve contraire à la charge de L'Annonceur.

11-RESPONSABILITE ET GARANTIE

L'annonceur reste seul responsable du contenu de ses Campagnes Publicitaires. L'ANNONCEUR s'engage néanmoins à ce que le descriptif et les images de ses CAMPAGNES PUBLICITAIRES respectent l'ensemble de la législation française, et en particulier la législation sur la publicité et la promotion, la vente à distance, la propriété littéraire et artistique, le droit des personnes au contrôle de la divulgation de leur nom et de leur image, ainsi que les usages habituellement reconnus par la profession en France et en Europe.

ADVERTISE ME se réserve le droit de refuser tout ou partie d'une Campagne Publicitaire dont le contenu pourrait nuire à son image ou à l'image de ses Editeurs, ce que L'Annonceur reconnaît expressément. Toute Campagne Publicitaire faisant l'objet d'un contentieux ou d'une condamnation portée à la connaissance d'Advertise me par lettre recommandée sera supprimée au plus tard dans les 24 heures dès réception de cette information.

12- CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INDUSTRIELLE

12.1. Advertise me assurera la protection de toute information portée à sa connaissance dans le cadre des relations entre Advertise me et L'Annonceur. Il s'interdit de divulguer toute information donnée, formule technique ou concept, dont il pourrait avoir pris connaissance.

Advertise me s'engage à respecter les clauses de confidentialité et de propriété industrielle de L'Annonceur qui auront été portées à sa connaissance.

Advertise me déclare avoir souscrit toutes les obligations à sa charge et à sa connaissance au terme de la loi. Elle a notamment mis en œuvre un dispositif capable de répondre aux enjeux de protection des données personnelles et de respect de la vie privée.

Clause de Propriété intellectuelle : Chacune des Parties est seule propriétaire de l'ensemble des marques, noms, sigles, logos, couleurs, graphismes ou autres signes et droits de propriété intellectuelle qu'elle pourrait être amenée à mettre à la disposition de l'autre partie et qui seraient sa propriété à la date de la signature des présentes.

Avant toute diffusion ou utilisation de la marque ou du logo de L'Annonceur, Advertise me devra faire valider l'ensemble des visuels ou supports de communication dans lesquels l'identité visuelle de L'Annonceur est utilisée. A l'expiration du présent contrat, quelle qu'en soit la cause, Advertise me s'engage à cesser d'utiliser les logos, visuels et marques de L'Annonceur. Advertise me se porte garante du respect par ses préposés, prestataires et sous-traitants des obligations ci-dessus.

Clause de Données personnelles : Les Parties sont responsables des données personnelles qu'elles collectent et traitent dans le cadre de l'exécution de la présente campagne publicitaire. Les Parties s'engagent à traiter l'ensemble de ces données personnelles en totale conformité avec les dispositions du Règlement Européen relatif à la protection des Données à caractère Personnel (RGPD 2016/679), celle de la Loi Informatique et Libertés de 1978 dans sa version initiale et ses versions mises à jour (mai 2018) et à maintenir une politique de confidentialité et de protection des données qui soit conforme à l'ensemble des lois, réglementations et recommandations applicables en matière de protection des données personnelles.

En outre, les données transmises par L'Annonceur à Advertise me dans le cadre de la réalisation de la prestation de service, tels que les fichiers clients de L'Annonceur encryptés en MD5 utilisés à des fins de dédoublement, d'enrichissement et de retargeting, seront stockés et utilisés uniquement pendant la durée de la prestation, puis définitivement supprimés dans un délai de 72h suivant la fin de la prestation.

12.2. L'Annonceur n'est que l'utilisateur provisoire de la PLATEFORME utilisé par Advertise me, durant la durée des opérations. Les partenariats créés pour L'Annonceur par Advertise me, dans le cadre de la réalisation de l'ordre de publicité, est la seule propriété de Advertise me. Par conséquent L'Annonceur n'en est que le bénéficiaire provisoire durant la durée de l'ordre d'insertion. L'Annonceur s'engage à ne pas contacter directement ou indirectement les EDITEURS utilisés pour assurer la diffusion de sa Campagne Publicitaire durant toute la durée des Editeurs augmentée de 6 mois.

Si cette clause n'est pas respectée, même dans le cas d'une rupture de contrat, L'Annonceur ou l'agence mandaté s'engage à verser à titre de dédommagement la somme forfaitaire de 5000 euros par Editeur exploité.

13- DUREE- DENONCIATION – RESILIATION

13.1 Les conditions générales de vente prennent effet à la date de la signature de l'ordre d'insertion et pour la durée mentionnée sur l'ordre d'insertion.

13.2. A défaut pour l'une des Parties d'exécuter l'une quelconque de ses obligations, celui-ci se trouvera résilié de plein droit, si bon semble à l'autre partie, 8 jours après expédition d'une lettre recommandée avec accusé de réception de mise en demeure restée infructueuse et précisant l'obligation ou les obligations en souffrance.

13.3. Dans tous les cas de rupture, les Parties devront supprimer les supports de communication et d'information, « papier » ou informatiques, toute référence à l'autre partie, et ce dans les meilleurs délais.

14- INDEPENDANCE DES PARTIES – NON EXCLUSIVITE

ADVERTISE ME et L'Annonceur restent totalement indépendants dans leur politique commerciale en dehors des dispositions prévues dans le cadre des conditions générales de ventes.

15- NULLITE D'UNE CLAUSE

Si l'une quelconque des stipulations était reconnue nulle au regard d'une règle de droit ou d'une loi en vigueur, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité de l'ordre d'insertion.

16- DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le droit applicable au Contrat est le droit français.

A défaut d'accord amiable, toute contestation en cours ou en fin de convention sur l'interprétation ou l'exécution du Contrat sera soumise par la partie la plus diligente au Tribunal de Commerce de Grasse, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires.

17- TERRITOIRE

Le Contrat concerne le territoire Français